

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre juin à 19h03, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13	14

Date de la convocation

19/06/2026

Date d'affichage

19/06/2026

Présidence : M. Julien PICHOT, Maire**Secrétaire de séance :** Mme Jasmonde MARTIN**Participants :** M. Julien PICHOT, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Jasmonde MARTIN, M. Eric COLAS, Mme Karine LORENTZ, Mme Cécile BOURBOTTE, M. Geoffrey BOUREL, Mme Mélanie GOURBIN, Mme Valentine BONDON, M. Christophe FAGNOU, Mme Nathalie FAGNOU, Mme Céline VINGANTE.**Absents excusés :** M. Robert DARIEN
M. Jerome THORAVAL (pouvoir à M. Thierry DROUILLEAUX)**Objet de la Délibération :****APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU ET LES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET DE SON ANNEXE RELATIVE AU CALENDRIER DES FÊTES**

Délibération n° 2026_45

Considérant l'intérêt général que présentent les actions menées par les associations communales au bénéfice des habitants et du dynamisme de la commune ;

Considérant la nécessité de formaliser les relations de la commune avec les associations bénéficiant d'un soutien communal, qu'il soit financier, matériel ou logistique ;

Considérant le projet de convention-cadre de partenariat entre la Commune d'Aunay-sous-Auneau et les associations communales ;

Considérant la nécessité d'encadrer les modalités de réservation gratuite des équipements communaux par les associations au travers d'un calendrier des fêtes garantissant une répartition équitable des créneaux disponibles ;

Considérant les documents annexés à la présente délibération :

- Annexe n°1 : Convention-cadre de partenariat entre la Commune d'Aunay-sous-Auneau et les associations communales ;
- Annexe n°2 : Règlement relatif au calendrier des fêtes et à la réservation gratuite des espaces communaux par les associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver la convention-cadre de partenariat entre la Commune d'Aunay-sous-Auneau et les associations communales, annexée à la présente délibération.**
- **D'approuver le règlement relatif au calendrier des fêtes et à la réservation gratuite des espaces communaux par les associations, annexé à la présente délibération.**
- **De préciser que ces documents constitueront le cadre de référence applicable aux relations entre la Commune et les associations bénéficiant d'un soutien communal ou de la mise à disposition d'équipements communaux.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre avec les associations concernées ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**
- **La présente délibération sera transmise aux associations concernées**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 30/06/2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative